

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°296/2022

A la Société SODIPROC Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°220/0101/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent dix-neuf millions deux cent nonante cinq mille deux, cinquante-neuf centimes (219.295.002,59 CDF) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit CDF 1.535.065 (francs congolais un million cinq cent trente-cinq mille soixante-cinq)

Fait à Kinshasa, le 10/10/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général